

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **CHAMPTERCIER**

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes
 51. Annexes sanitaires
 52. Emplacements réservés
 53. Servitudes
 54. Risques
 55. Exploitations agricoles
 56. Droit de Prémption Urbain
 57. Autres éléments d'information

POS initial

Approuvé le : 20 Septembre 1977

Révisé le : 20 Décembre 1991

Modifié le : 27 Juin 1997

Modifié le : 14 Septembre 2001

Modifié le : 25 Mai 2004

Modifié le : 15 Décembre 2005

Révision simplifiée le : 15 Décembre 2005

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal

du : 27 Mars 2013

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du :

Le Maire



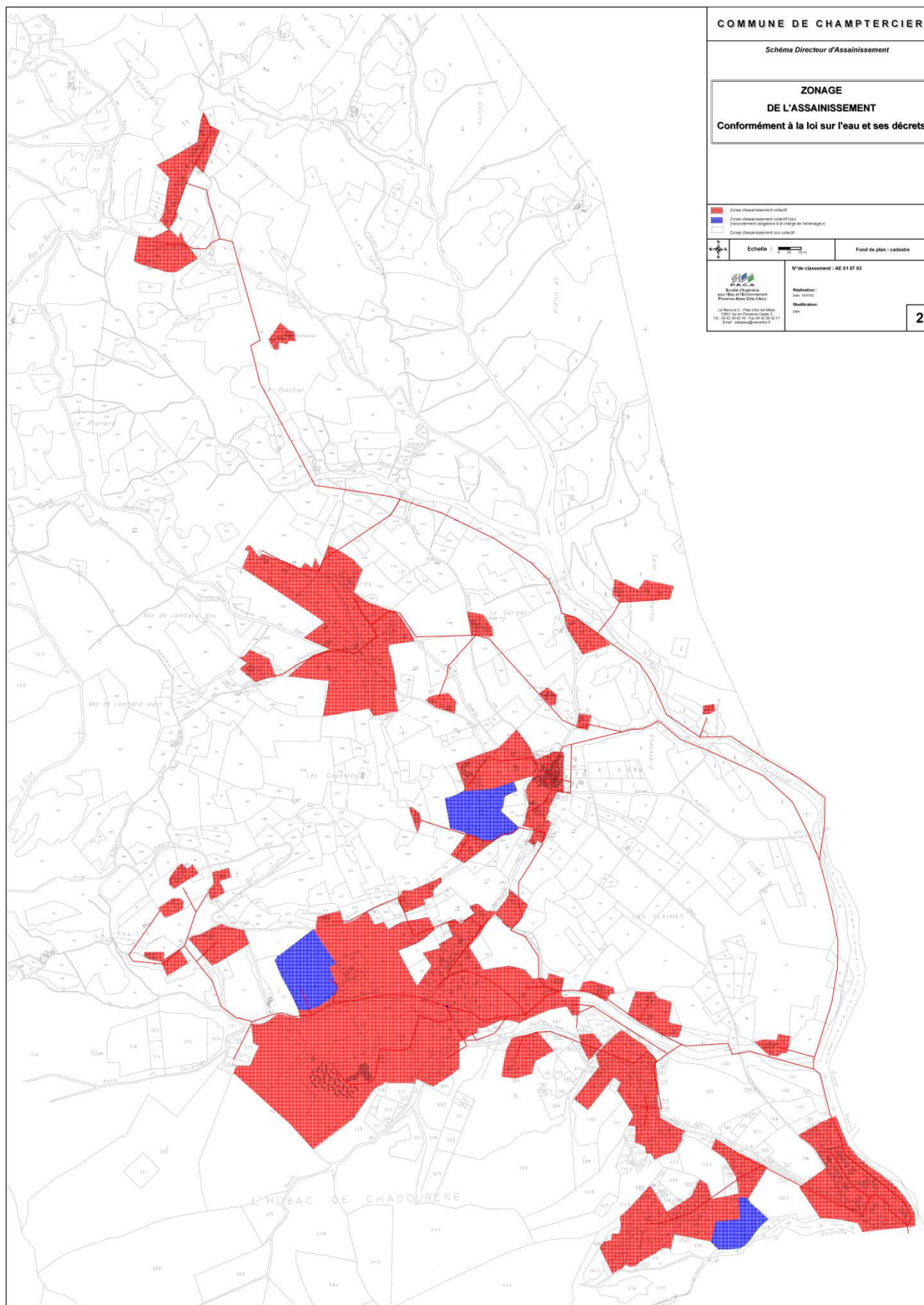
François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES





L'ASSAINISSEMENT

La commune a réalisé une étude de zonage d'assainissement. Ce Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été réalisé par le Bureau d'Etudes SIEE PACA en Juillet 2002.

Ces documents sont disponibles en Mairie.

Les principales conclusions de ces études sont résumées ci-dessous :

Les réseaux d'eaux usées de la commune sont raccordés au système d'assainissement de l'agglomération Digne-Marcoux-Champtercier.

Cette station d'épuration a une capacité nominale de 35.000 EH.

Selon les sources de l'Agence de l'Eau RMC, cette STEP est conforme en équipements et en performances.

Seules neuf habitations (Villard, Pré de Saule, Chastel, Barrière, Vachère, Les Plaines, St Français et les Marres) ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Aucune extension du réseau d'assainissement collectif n'est programmée.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est de compétence communautaire.

L'EAU POTABLE

La commune a réalisé en Avril 2007 un Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEP). Ce schéma a été réalisé par le bureau d'études SAFEGE.

Cette étude est disponible en mairie.

La commune est alimentée par quatre captages pour lesquels aucune déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de captages n'a été arrêtée.

La procédure est en cours.

Les points suivants constituent les grandes lignes à retenir de l'étude :

- Besoin en eau futur totaux de la commune (haute saison horizon 2015):
 - 493 m³/j avec rendement du réseau actuel remonté à 75 %,
 - 526 m³/j si le rendement du réseau actuel reste tel que¹,
- Les sources gravitaires actuellement disponibles (Clède, Pic d'Oise, Couestes et Siron) seront conservées dans le réseau quel que soit le réaménagement. Leur volume journalier s'élève à 257 m³/j,
- Volumes d'eau futurs non gravitaires (haute saison horizon 2015) dont la commune aura besoin : 236 m³/j selon l'hypothèse rendement réseau actuel remonté à 75 % et 269 m³/j si le volume de fuite reste tel qu'il l'est actuellement,
- Débit du forage ou des nouvelles pompes de la station de refoulement de Digne à mettre en place : 25 m³/h, soit environ 10 heures de pompage quel que soit le scénario.

257 m³/j correspond à l'alimentation en eau potable de 1.285 personnes (200 litres/jour/personne).

L'eau potable n'est pas un facteur limitant.

¹ Besoin calculé depuis la haute saison actuelle, qui tient compte de la réparation d'une fuite importante mise en évidence sur la campagne basse saison.